

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

# Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

---

## Déclaration du groupe de la CGT

La politique énergétique et les stratégies à élaborer en la matière pose des enjeux de société essentiels. Il s'agit en réalité d'inventer un nouveau mode de développement capable de satisfaire les besoins individuels et collectifs de manière durable, c'est-à-dire prenant en compte les questions environnementales, et tout particulièrement le réchauffement climatique.

La politique énergétique requiert des engagements sur le très long terme et implique que l'Etat retrouve son rôle de stratégie pour impulser une telle politique. La CGT propose quant à elle une appropriation sociale du secteur au travers d'un pôle public de l'énergie.

L'examen du projet de loi a été effectué dans une précipitation interdisant la possibilité d'un exercice réellement démocratique.

Nous tenons à saluer l'esprit constructif et rassembleur des rapporteurs. Le CESE est un des seul lieux où le débat sur un sujet si controversé aura pu aboutir à un texte de si bonne tenue.

D'emblée l'avis reconnaît un *dissensus* sur les grands objectifs du projet de loi.

La CGT considère que la diminution par deux de la consommation d'énergie en 2050 est incompatible avec la réponse aux besoins sociaux, la nécessaire ré-industrialisation du pays et sa démographie dynamique.

La fixation d'une diminution a priori de la part du nucléaire dans le mix électrique va contrarier l'objectif prioritaire et urgent de la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La question centrale du financement est pointée dans l'avis ainsi que la volonté, contrairement au projet de loi, d'embrasser la question du transport dans toutes ses dimensions : fret ferroviaire, wagon isolé, inter-modalité, sous-tarifcation. Quant à l'économie circulaire, l'avis relève opportunément qu'elle n'est pas réductible au traitement des déchets, mais doit examiner l'éco-conception, l'appareil productif nécessaire à la relocalisation de productions.

Enfin l'avis reconnaît l'opposition de certains, dont la CGT, à l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques, élément important de la maîtrise de notre bouquet électrique, par le biais de sociétés d'économie mixtes.

La CGT reste critique quant à la création de sociétés autour de la production d'énergie, qui « désoptimisent » le système et alors que leur financement repose essentiellement sur les consommateurs.

L'avis soulève trois autres points, essentiels, pour la CGT :

- la précarité énergétique : le remplacement des tarifs sociaux par le « chèque énergie », sans explicitation des mécanismes, laisse planer le doute sur sa capacité à résoudre la situation des huit millions de personnes concernées par la pauvreté énergétique ;
- la sous-traitance, en particulier dans l'industrie nucléaire, qu'il est nécessaire d'encadrer d'un point de vue technique et social ;
- le rôle déterminant de la recherche.

La CGT a voté l'avis.